saint-martin d'URIAGE

Convocation à la séance du Conseil municipal

Les membres du Conseil municipal sont conviés à se réunir
le 03 septembre 2025 à 20h00
salle du Conseil municipal

- Rapport des décisions n° 117/2025 à 153/2025

Administration générale

- Transfert de compétence : funiculaire de Saint-Hilaire-du-Touvet
- Transfert de compétence : domaine nordique du Barioz

Agriculture, Tourisme, Économie Locale

- Sollicitation du fond de concours intercommunal pour l'installation de chambres froides à la ferme du Loutas

Aménagement Durable du Territoire et Mobilités

- Extension de la liste des tarifs municipaux d'occupation du domaine public pour le stationnement de véhicules en autopartage

Ressources Humaines

- Adoption du tableau des effectifs
- Suppression d'emplois suite au transfert de compétence de l'autorité organisatrice des accueils du jeune enfant
- Création d'un emploi permanent de responsable des accueils périscolaires au grade d'animateur principal de 1ère classe
- Modification du tableau des effectifs
- Signature d'une convention de partenariat avec la communauté de communes Le Grésivaudan pour l'accueil des jeunes enfants porteurs de handicap au sein du Jardin d'Enfants

Urbanisme

- Exercice du droit de préemption du code forestier pour l'acquisition de terrains au Sonnant : parcelles AB n°138 – AB n°140 – AB n°153- AB n°439 – AB n°442 – AB n°443 – AB n°445 – AB n°447 – AB n°449
- Modification de la délibération n°059/2025 relative à la vente à M. Paul-Edouard Routhiau de l'auberge des Seiglières et des terrains communaux attenants
- Modification de la délibération n°036/2025 relative à l'acquisition auprès de M. Eric Visse d'une glacière et de terrains boisés route du Replaton

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie de croire en mon dévouement.

Saint-Martin d'Uriage,
le 28 août 2025

Le Maire, Gérald Giraud

MAIRIE DE St-MARTIN-d'URIAGE (Isère)